



www.secourir.com

APPEL GRATUIT

0.800.112.220



## *Gestes et Postures : tous secteurs*

### Règlementation :

**Décret n°94-352 du 4 mai 1994 art. 1 Journal Officiel du 6 mai 1994.**

(...) l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- 1) D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des critères d'évaluations définis par l'arrêté prévu à l'article R. 231-68.
- 2) D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, qui doit être essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles.

### Participants :

Toute personne étant amenée à manipuler des charges ou à réaliser des mouvements répétitifs.

### Objectifs :

Apporter les connaissances nécessaires afin de diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques.

### Formateur :

Professionnel de santé formateur en gestes et postures.

### Durée :

A définir selon vos besoins. Contactez-nous.

### Programme :

Définitions / Statistiques / Anatomie / Règles de base en ergonomie / Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques / Application des techniques sur le poste de travail / Exercices pratiques.

### Tarifs :

- 90 € par heure pour un groupe de 10 à 12 apprenants.

+ 0,5€ / km aller-retour.

Plusieurs groupes, nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

